

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 100/8° L De la commission Permanente de la Chambre des Député portant ouverture de crédits au budget annexe du Port de Commerce de Djibouti pour l'exercice 1974. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-574 SG/CD/dU28 Mars 1975)

n° 100/8° L De la

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
21 mars 1975

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1975

Date du numéro
25 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le budget du Port de commerce de Djibouti par l'exercice 1974 est modifié comme suit (budget extraordinaires). ENVRE-CETTES .

Chapitre IV — Produits des recettes accidentelles Reversements par le budget Territorial des crédits destinés aux réparations des dégâts du séismie d'avril..... 1 973 850 000 5 séisme d'avril 1973. EN DEPENSES :

Chapitre I — Travaux confortatifs et grosses réparations sur ouvrages, engins et matériels :

Art 2

—Campagne de sondages dans Port, par avance sur la section générale du F.I.D.E.S. 1975.

Art.3

Autres réparations des dégats du seisme208 990 307 900

Art. 2

—Est autorisée l'ouverture des â crédits supplémentaires suivants sur le budget annexe du Port de commerce de Djibouti dépenses ordinaires exercice 1974. Chaptire 2 —

Art. 4

—Fonctionnement général personnel» dépenses des exercices anterieur.....1 199 054 FD.

Chapitre 3-25b — Entretien et renouvellement du matériel de distribution d'eau	150 000 FD.
CHAPITRE 3-3-13 — Fonctionnement général matériels ensem- bles»	40 000 Fd
Chapitre 3-4-1 — Nettoyage courant des terre-pleins net bâtiment d'exploitation.	424 106 Fd
Chapitre 3-5-10 — Location de matériel	
CHAPITRE 36- — Fontionnnement général	646 600 FD materiel »
dépenses des exercices antérieurs.	850 798 FD
CHAPITRE 4-5 — Entretien et réparations courant ouvrages d'infrastructure et de dépenses des exercices an- térieurs.	9 081 FD 3 319 639 FD

Art.1er

Cette ouverture de crédits est gagée par un prélèvement d'égale montant sur la Caisse de Réserve, porté en recette au chapitre 7 du budget ordinaire.

*LE SecrétaireLe commission permanenteChambre des DéputésDANIEL RUSCONLe Vice-Présidentde la Commission permanentede la
Chambre des Députés*

SAMOD FARAH KHAIRE